

## HONORAIRES DE LOCATION

(Locaux à usage d'habitation – Loi N°89-462 du 6 Juillet 1989)

### ⇒ Honoraires TTC à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail
  - Logement inférieur ou égal à 30 m<sup>2</sup> ..... 8 € le m<sup>2</sup>
  - Logement entre 31 & 59 m<sup>2</sup> ..... 6,50 € le m<sup>2</sup>
  - Logement supérieur ou égal à 60 m<sup>2</sup> ..... 5,50 € le m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ..... 3 € le m<sup>2</sup>

### ⇒ Honoraires TTC à la charge du propriétaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail
  - Logement inférieur ou égal à 30 m<sup>2</sup> ..... 8 € le m<sup>2</sup>
  - Logement entre 31 & 59 m<sup>2</sup> ..... 6,50 € le m<sup>2</sup>
  - Logement supérieur ou égal à 60 m<sup>2</sup> ..... 5,50 € le m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ..... 3 € le m<sup>2</sup>
- Frais d'entremise

## HONORAIRES DE LOCATION

(Locaux à usage commercial)

- ⇒ 10% HT sur le montant du loyer annuel à la charge du preneur.
- ⇒ Honoraires H.T de rédaction des baux professionnels et commerciaux : 50% du loyer mensuel H.T avec un forfait minimum de 350€ HT

## HONORAIRES DE GERANCE

- ⇒ 7% HT sur le montant des encaissements (charges propriétaire)

## REMUNERATION A LA VACATION

(Taux horaires)

	<b>Heures ouvrables</b> Du lundi au vendredi 9h/12h – 14h/18h45	<b>Hors heures ouvrables</b>
<b>Responsable</b>	70 €	100 €
<b>Collaborateurs</b>	45 €	75 €
<b>Secrétariat</b>	40 €	55 €